



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement

PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction Générale des Travaux Législatifs

QUESTIONS D'ACTUALITE EN SEANCE PLENIERE

(Règlement art. 83)

Auteur : Caroline Cassart-Mailleux

Objet : La grogne des syndicats concernant la réforme de la formation initiale des enseignants.

Madame la Ministre, trois syndicats critiquent ouvertement votre proposition de réforme de la formation initiale des enseignants, estimant que cette année supplémentaire serait « réduite à l'accompagnement de l'entrée dans le métier ». Ils regrettent notamment qu'une revalorisation barémique des enseignants ne soit pas sur la table et souhaitent une stabilité d'emploi plus précoce et des conditions de travail adaptées. Vous avez déjà réagi dans la presse à cette prise de position en rappelant les objectifs de la réforme et en précisant que présenter la dernière année comme uniquement portée sur l'entrée dans le métier "est totalement réducteur". Madame la Ministre, nous avons ici l'avis de trois syndicats. Cet avis est-il partagé par l'ensemble des organisations syndicales ? Et par les autres acteurs de l'enseignement ?

Justification de l'élément d'actualité (référence article presse, site internet, ...).

Article paru ce jour chez Sudpresse, p.14, « Formation des profs, la réforme qui fâche ».

Membre du gouvernement concerné : Valérie Glatigny

La réponse de la Ministre :

La réforme de la FIE est un chantier vieux de trente ans, reporté à plusieurs reprises et que le gouvernement a la ferme intention de faire aboutir. Pourquoi? Parce qu'il en va de la qualité de l'enseignement obligatoire, également tributaire de la qualité de la formation des enseignants. Nous avons bien conscience que ce chantier est intimement articulé à celui du Pacte pour un enseignement d'excellence. La ministre Caroline Désir et moi-même avons la ferme intention de réussir ensemble cette réforme, l'échec n'étant pas une option pour nous.

Vous relayez des préoccupations exprimées par trois syndicats sur six. Je tiens à rappeler que l'ensemble des acteurs a plutôt accueilli de façon positive la deuxième lecture adoptée par le gouvernement. En effet, ce texte permet de simplifier

la FIE et de répondre aux besoins de la mise en œuvre du Pacte, singulièrement le tronc commun.

Les inquiétudes formulées n'en demeurent pas moins légitimes. Deux questions principales ont été posées. La première porte sur le barème des futurs enseignants lorsque leur formation passera de trois à quatre ans et la seconde sur le statut de professeur-étudiant. La question du barème dépasse mes compétences, car je suis ministre de l'Enseignement supérieur. Nous allons nous atteler à cette question avec Caroline Désir et l'ensemble du gouvernement, sous la houlette du ministre-président. Les négociations débuteront en juillet. Quant à la question du statut de professeur-étudiant, des modalités organisationnelles devront en effet être spécifiées. La ministre Caroline Désir et moi-même avons commencé à y travailler avec l'objectif de présenter une note d'orientation au gouvernement avant la troisième lecture. Cette étape sera évidemment l'occasion de consulter les syndicats, c'est du moins notre intention.

Présenter cette réforme comme un outil que nous aurions mis sur pied dans le but de lutter contre la pénurie des enseignants est réducteur. Rappelons qu'en quatrième année, il est prévu de consacrer 20 crédits sur 55 à la formation pratique. Il est toutefois exact que nous souhaitons travailler pour accompagner l'entrée dans le métier d'enseignant. En effet, un enseignant sur quatre quitte l'enseignement au tout début de sa prise de fonction. Dès lors, nous tentons d'articuler au mieux la pratique et la théorie au cours de la dernière année d'enseignement. Nous souhaitons permettre au futur enseignant d'être mis en situation en bénéficiant de retours réflexifs et de l'aider ainsi à réussir son entrée dans le métier. Au cours de cette dernière année, il continue de suivre une partie importante de cours théoriques. Il nous semble très important de maintenir ces retours réflexifs. Nous assumons le fait que la mesure permettra d'agir à court, moyen et long terme sur la pénurie des enseignants, qui est une question très importante. Mais ce n'est pas ici l'objectif initial de la réforme, qui est avant tout d'améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire. Cela passe évidemment par l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants.